

SK
471
C3372
No. 103



Also available in English

N° 103, janvier 1980

Ces cahiers renferment des données préliminaires et des conclusions provisoires de nature à intéresser les biologistes d'autres organismes.

Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada en 1977-1978

par Pauline A. Smith*

Résumé

En 1977-1978, le nombre des peaux manutentionnées et celui des peaux vendues aux enchères par les sociétés qui s'occupent des peaux d'ours blanc du Canada ont augmenté respectivement de 15 et 44% par rapport à 1976-1977. Au cours de la même période, le nombre de nouvelles peaux expédiées aux sociétés de vente aux enchères s'est accru de 20%. Les prix payés à ces sociétés ont monté d'environ 48%, ce qui met fin à la légère baisse des prix amorcée à la fin de 1976. Les Japonais demeurent les principaux acheteurs.

Le prix moyen connu versé aux chasseurs autochtones a augmenté de 16%. La chasse sportive s'est pratiquée dans quatre établissements et cinq ours ont été abattus sur un maximum possible de onze. Un tableau indique les prises et les contingents respectifs.

Introduction

Le présent cahier donne une vue d'ensemble du commerce des peaux d'ours blanc au Canada en 1977-1978 et des statistiques du marché. Des résumés semblables ont paru pour les périodes 1972-1973 à 1976-1977 (Smith et Jonkel, 1975a et 1975b; Smith et Stirling, 1976; Smith, 1977 et 1978).

Étant donné que les peaux d'ours blanc sont considérées comme des fourrures à la mode, la demande et les prix varient en fonction des conditions économiques. Au début des années 70, la valeur marchande des peaux d'ours blanc a grimpé rapidement pour atteindre un sommet à la fin de 1973 et au début de 1974, époque où le prix moyen d'une peau vendue aux enchères était d'environ \$1400. Le prix le plus élevé payé pour une peau non tannée a atteint \$3600 en décembre 1973 (Smith et Jonkel, 1975b). En 1975, les prix ont diminué considérablement, la moyenne n'étant que de \$585. Au cours des deux années suivantes, le prix moyen est demeuré aux environs de \$600 à \$700. Par contre, il a augmenté de façon marquée en 1978 pour atteindre \$907.

L'offre

Les sociétés de vente aux enchères des peaux d'ours blanc du Canada ainsi que leurs fournisseurs ont été les mêmes que les années précédentes (Smith, 1977). Les peaux envoyées à l'Edmonton Fur Auction Sales ont été vendues à la Dominion Soudack Fur Auction Sales à Winnipeg. En 1978, le gouvernement du Manitoba n'a pas tenu sa vente printanière au moyen de soumissions cachetées en raison du petit nombre de peaux disponibles. Les trois peaux obtenues ont été gardées et pourront être vendues au printemps 1979 en même temps que celles de quatre ours tués à l'automne 1978. Toutes les peaux appartenant à des Indiens de l'Ontario ont été vendues par l'entremise de l'Ontario Trappers' Asso-

ciation à North Bay. La commission sur la vente aux enchères est aussi demeurée stable: 6% pour la Western Canadian Raw Fur Auction Sales à Vancouver; 7% pour la Compagnie de la Baie d'Hudson à Montréal et la Dominion Soudack à Winnipeg; 5% pour l'Ontario Trappers' Association.

Le marché

En 1977-1978, 489 peaux ont été mises aux enchères (tableau 1), ce qui représente une augmentation de près de 15% par rapport à l'année précédente (427 peaux). De ce total, 145 peaux étaient de l'année précédente et 344 avaient été expédiées aux sociétés de vente aux enchères au cours de la saison. Le nombre de nouvelles peaux représentait une augmentation de 20% (58 peaux) par rapport aux 286 peaux reçues l'année précédente. Sur les 489 peaux, 405 (83%) ont été vendues.

Tableau 1

Nombre de peaux d'ours blanc du Canada mises aux enchères en 1977-1978 (peaux de 1976-1977 et nouveaux arrivages)

Vendeur	Peaux manutentionnées	Peaux de 1976-1977	Nouvelles peaux
Western Canadian	206	14	192
Compagnie de la Baie d'Hudson	246	127	119
Dominion Soudack	8	1	7
Ontario Trappers' Association	23	0	23
Gouvernement du Manitoba	3	0	3
Hudson's Bay and Annings	3	3	0
Total	489	145	344

La Compagnie de la Baie d'Hudson (246 peaux) et la Western Canadian (206 peaux) ont pris en charge 92% des peaux (446 sur 489) et le reste (37 sur 489) a été mis en vente par les quatre autres sociétés. Même si la Compagnie de la Baie d'Hudson avait plus de 50% des peaux, 127 dataient de la saison précédente. La Western Canadian a reçu 56% (192 sur 344) des nouvelles peaux envoyées aux sociétés de vente aux enchères en 1977-1978, alors que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'en n'a reçu que 35% (119 sur 344). Durant la même période, les quatre autres sociétés ont reçu le nombre suivant de nouvelles peaux: 7 pour la Dominion Soudack, 23 pour l'Ontario Trappers, 3 pour le gouvernement du Manitoba et aucune pour la Hudson's Bay and Annings à Londres (Angleterre).

Le tableau 2 donne le nombre de peaux vendues et les prix payés aux enchères pendant la saison 1977-1978 (la saison va du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante).

SK
C3372
No. 103

CF, Ottawa (Ont.) K1A 0H3.



Tableau 2
Marché des peaux d'ours blanc en 1977-1978: offre, vente
et prix (\$) aux enchères. Le nombre de peaux mises aux
enchères figure entre parenthèses

Vendeur	Type de vente	Date	Nombre de peaux vendues	Éventail des prix	Prix moyen
Western Canadian (Vancouver)	Aux enchères	Janv. 1978	13	375-1525	1008
		Mars	18	450-1725	992
		Mai	19	275-1750	1001
		-	-	-	-
Sous-total			50	275-1750	1000
	À l'amiable	1 ^{er} oct. 1977- 30 sept. 1978	140	275-1700	918
Total			190	275-1750	939
Compagnie de la Baie d'Hudson (Montréal)	Aux enchères	Déc. 1977	-	-	-
		Janv.-fév. 1978	-	-	-
		Mars	0(176)	-	-
		Juin	3(135)	700-1000	833
		Sept.	23(104)	550-1550	1174
Sous-total			26	550-1550	1135
	À l'amiable	1 ^{er} oct. 1977- 30 sept. 1978	156	150-1550	891
Total			182	150-1550	926
Dominion Soudack (Winnipeg)		Déc. 1977	-	-	-
		Fév. 1978	0(1)	-	-
		Avril	5(5)	500-1080	738
		Juin	2(2)	500-630	565
		Sept.	1(1)	-	1100
Total			8	500-1100	761
Ontario Trappers' Association (North Bay)	Aux enchères	Déc. 1977	4(4)	35-820	411
		Janv. 1978	4(4)	150-550	338
		Fév.	4(4)	350-1000	644
		Avril	6(6)	400-1330	708
		Juin	4(4)	600-1120	744
Total			22(22)	35-1330	581
Gouvernement du Manitoba (Winnipeg)	Soumission cachetée			Aucune enchère en 1978	
Hudson's Bay & Annings (Londres)	À l'amiable	Oct. 1977	3	468-522	486
Ministère royal du Commerce groenlandais (Copenhague)	Aux enchères	Déc. 1977	36	?-1508	874
Ventes totales de peaux du Canada		1977-1978	405	35-1750	907

Pendant l'année, l'ensemble du marché s'est beaucoup amélioré par rapport aux trois années précédentes et la plupart des peaux de qualité supérieure se sont vendues rapidement. Toutefois, la majorité des peaux (74%, soit 299 peaux) ont été vendues à l'amiable. Seulement 26% des peaux (106) ont été vendues aux enchères publiques, comparativement à 52% (148 sur 282) l'année précédente. La Compagnie de la Baie d'Hudson a vendu 74% de son stock (182 sur 246), ce qui constitue une augmentation considérable par rapport à 1976-1977, alors qu'elle n'en avait vendu que 42% (91 sur 218). Aucune peau d'ours blanc n'a été offerte à ses enchères de décembre 1977 ni à celles de janvier-février 1978, et l'ensemble du catalogue pour la vente de mars a été retiré en raison de l'absence de concurrence. Seulement trois des 135 peaux mises en vente aux enchères de juin et 23 des 104 peaux mises en vente en septembre ont été vendues. L'intérêt manifesté lors des ventes aux enchères de la *Western Canadian* a été à peine supérieur: 13 peaux ont été vendues en janvier 1978, 18 en mars et 19 en mai. Le nombre de peaux vendues aux enchères n'a représenté que 14% (26 sur 182) des peaux vendues par la Compagnie de la Baie d'Hudson et 26% (50 sur 190) des peaux vendues par la *Western Canadian*. Le reste des peaux (156 pour la Compagnie de la Baie d'Hudson et 140 pour la *Western Canadian*) a été vendu à l'amiable. Les peaux non vendues aux enchères sont entreposées jusqu'à la vente suivante ou vendues à l'amiable. Comme l'année précédente, la *Western Canadian* a mis en vente moins de peaux que la Compagnie de la Baie d'Hudson mais en a vendues un plus grand nombre. Par conséquent, la rotation du stock de la *Western Canada* a été plus élevée (190 sur 206 ou 92%). La *Dominion Soudack* et l'*Ontario Trappers* ont offert toutes leurs peaux aux enchères publiques et toutes ont été vendues. La *Hudson's Bay and Annings* a vendu à l'amiable en octobre 1977 les trois peaux qui lui restait.

À la fin de septembre 1978; les stocks des sociétés de vente aux enchères étaient les suivants: la Compagnie de la Baie d'Hudson 64 peaux, la *Western Canadian* 14, la *Dominion Soudack* aucune, l'*Ontario Trappers* 1, le gouvernement du Manitoba 3 et la *Hudson's Bay and Annings* aucune. Comme pour les deux années précédentes, la Compagnie de la Baie d'Hudson à Montréal n'a envoyé aucune peau à la *Hudson's Bay and Annings* à Londres (Angleterre). Les trois peaux que la société londonienne avait en stock à la fin de la saison précédente ont été vendues à l'amiable en octobre 1977.

Les détails sur la vente de décembre 1977 du ministère royal du Commerce groenlandais, principal vendeur de peaux d'ours blanc à l'extérieur du Canada, figurent au tableau 2 à titre de comparaison. Seulement 36 peaux ont été offertes aux enchères et elles ont toutes été vendues. Au cours des dernières années, le nombre de peaux offertes par la société de vente aux enchères de Copenhague a diminué graduellement. Cependant, à l'exception des peaux utilisées par les chasseurs ou vendues sur place, toutes les peaux recueillies par les chasseurs du Groenland sont mises sur le marché par l'entremise du ministère. Les prix ont été en moyenne supérieurs de 71% à ceux obtenus lors de la vente de décembre 1976 et à peine inférieurs (moins de 4%) à

Tableau 3

Comparaison des prix moyens (\$) payés pour les peaux d'ours blanc vendues aux enchères en 1976-1977 et 1977-1978. Le nombre de peaux vendues figure entre parenthèses

Vendeur	1976-1977	1977-1978	Augmentation (%)
Western Canadian Compagnie de la Baie d'Hudson	662 (113)	939 (190)	42
Dominion Soudack	800 (91)	926 (182)	16
Ontario Trappers' Association	475 (24)	761 (8)	60
Ministère royal du Commerce groenlandais	286 (21)	581 (22)	103
Moyenne (pour toutes les sociétés de vente aux enchères offrant des peaux canadiennes)	512 (68)	874 (36)	71
	612 (282)	907 (405)	48

ceux payés pour les peaux canadiennes, soit \$874 comparativement à \$907 pour les peaux canadiennes (tableau 2). Il semble que le nombre limité de peaux disponibles ait stimulé les offres et fait monter les prix.

Le prix moyen payé pour les peaux d'ours blanc offertes aux enchères par les quatre sociétés canadiennes ainsi que par le ministère royal du Commerce groenlandais a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente (tableau 3). Les hausses les plus fortes ont été obtenues par deux des plus petits vendeurs, l'*Ontario Trappers' Association* et le ministère royal du Commerce groenlandais. Toutes les augmentations semblent traduire un accroissement de la demande, lequel a pu découler de la baisse du dollar canadien. L'augmentation enregistrée par l'*Ontario Trappers' Association* illustre la hausse considérable du prix payé pour des peaux de qualité inférieure. La plupart des peaux mises aux enchères par la société ontarienne viennent d'animaux tués pendant l'été et l'automne et ne sont généralement pas en excellent état. C'est la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a enregistré la plus faible hausse de prix. En raison de l'accroissement de la demande, elle a pu vendre certaines peaux de qualité inférieure qu'elle n'avait pas pu écouler au cours des années précédentes. À la fin de 1977-1978, le stock de la Compagnie de la Baie d'Hudson était nettement inférieur à celui de l'année précédente; 64 peaux en octobre 1978 par rapport à 127 en 1977. Les profils d'achat et de vente de la Compagnie de la Baie d'Hudson lui permettent de retenir des peaux, en particulier celles de qualité inférieure, jusqu'à ce que les conditions du marché s'améliorent. Même si toutes les sociétés canadiennes de vente aux enchères reçoivent leurs peaux directement des chasseurs ou par l'intermédiaire du Service de commercialisation des fourrures des Territoires du Nord-Ouest ou des coopératives autochtones, la Compagnie de la Baie d'Hudson en reçoit aussi de ses magasins du Nord. Ces dernières peaux sont payées comptant. Le chasseur reçoit donc immédiatement son dû, ce qui permet à la

Tableau 4

Prix moyen connu (\$) payé aux chasseurs pour les peaux d'ours blanc en 1976-1977 et en 1977-1978. Le nombre de peaux figure entre parenthèses

Établissement	1976-1977		1977-1978		Variation (%)
Artic Bay (T.N.-O.)	717	(3)	929	(7)	+30
Broughton Island (T.N.-O.)	644	(16)	686	(22)	+7
Cape Dorset (T.N.-O.)	600	(2)	1000	(7)	+67
Clyde River (T.N.-O.)	592	(34)	672	(37)	+14
Coral Harbour (T.N.-O.)	557	(51)	553	(61)	-1
Eskimo Point (T.N.-O.)	475	(12)	783	(14)	+65
Frobisher Bay (T.N.-O.)	500	(1)	791	(13)	+58
Hall Beach (T.N.-O.)	-		821	(6)	-
Igloodik (T.N.-O.)	498	(8)	600	(4)	+21
Lake Harbour (T.N.-O.)	761	(9)	964	(5)	+27
Pangnirtung (T.N.-O.)	677	(13)	589	(13)	-13
Pond Inlet (T.N.-O.)	855	(10)	1081	(18)	+26
Port Burwell (T.N.-O.)	300	(1)	750	(2)	+150
Repulse Bay (T.N.-O.)	736	(11)	496	(13)	-33
Resolute (T.N.-O.)	247	(5)	413	(2)	+67
Sanikiluaq (T.N.-O.)	597	(16)	889	(20)	+49
Spence Bay (T.N.-O.)	-		633	(13)	-
Tuktoyaktuk (T.N.-O.)	881	(18)	843	(14)	-4
Whale Cove (T.N.-O.)	-		979	(7)	-
Melville Island (T.N.-O.)	-		1075	(3)	-
Québec	491	(17)	367	(3)	-25
Moyenne (tous les établissements)	624	(262)	723	(274)	+16

Compagnie de la Baie d'Hudson de décider de la meilleure période pour vendre les peaux. Sauf dans ce cas particulier, le chasseur ne reçoit tout son dû des sociétés qu'une fois la peau vendue aux enchères. Les sociétés sont donc obligées de vendre les peaux le plus rapidement et au meilleur prix possible, car les chasseurs peuvent les retirer et essayer de les vendre ailleurs.

Le prix le plus élevé payé pour une peau a été de \$1750, ce qui représente une augmentation de 17% par rapport à 1976-1977 (\$1500); il a été obtenu par la *Western Canadian* (tableau 2). Par ailleurs, c'est l'*Ontario Trappers* qui a reçu le prix le plus bas (\$35) pour les peaux de deux ours. La *Western Canadian* a aussi enregistré le prix moyen le plus élevé (\$939).

Comme les années passées, ce sont les peaux en excellent état et soigneusement écharnées, préparées et emballées pour le transport qui se sont vendues le plus cher et le plus facilement. La plupart des peaux non vendues à la fin de la saison étaient de qualité inférieure. La majorité des peaux de l'*Ontario Trappers* ont été classées comme étant tachées ou endommagées, ce qui explique en partie le faible prix moyen obtenu pour ces peaux.

Les Japonais sont restés les principaux acheteurs lors des ventes aux enchères. Ils ont acheté environ 95% des peaux

vendues par la *Western Canadian*. La Compagnie de la Baie d'Hudson a aussi vendu la plupart de ses peaux à des Japonais, soit directement, soit indirectement par l'entremise d'agents canadiens. Certaines peaux sont allées à des acheteurs de la République fédérale d'Allemagne.

Le tableau 4 donne une liste des prix moyens connus payés aux chasseurs autochtones, par établissement, en 1977-1978, avec les données correspondantes de 1976-1977. Le tableau se fonde sur des données recueillies par le Service de la faune des Territoires du Nord-Ouest et le ministère québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Il y a eu une augmentation considérable du prix moyen payé en 1977-1978, par rapport à celui de l'année précédente, bien que l'accroissement procentuel ait été plus faible en 1977-1978 (16% par rapport à 27% en 1976-1977). Le prix moyen obtenu pour les peaux d'ours blanc a varié de façon considérable selon les établissements. Dans la plupart de ces derniers, les chasseurs ont obtenu des prix supérieurs à ceux de l'année précédente; cependant, cinq établissements (dont celui du Québec) ont enregistré une baisse de leur prix moyen. L'absence de données complètes sur les prix payés, la taille et la condition des peaux nous empêchent de tirer des conclusions précises, mais les méthodes de mise en marché utilisées par les chasseurs peuvent expliquer en partie cette variation. Comme dans le passé, les prix obtenus lors des ventes aux enchères ont un effet direct sur les prix versés aux chasseurs autochtones. L'effet est immédiat lorsque les chasseurs vendent leurs peaux directement aux sociétés de vente aux enchères. Par conséquent, les chasseurs qui ont vendu leurs peaux à ces sociétés en 1977-1978 ont bénéficié, en moyenne, d'une augmentation d'environ 48%. Les prix les plus élevés payés pour des peaux fournies par des chasseurs de Pond Inlet et de Cape Dorset, établissements dont les prix moyens étaient les plus élevés en 1977-1978 (tableau 4), concernaient des peaux vendues soit directement, soit indirectement par l'entremise du Service de commercialisation des Territoires du Nord-Ouest, aux sociétés de vente aux enchères. Lorsque les chasseurs vendent leurs

Tableau 5

Données sur les prises connues d'ours blancs au Canada de 1976 à 1978

État	1976-1977		1977-1978	
	Contingent	Prises	Contingent	Prises
Manitoba	35	24	35	15
Terre-Neuve	0	0	0	1
T.N.-O.	516	479	530	503
Ontario	30	33	30	14
Québec	42	45	42	25
Yukon	6	0	6	0
Norvège	5*	0	5*	0
Total	634	581	648	558

* Accordé à la Norvège pour des raisons sécuritaires, en vertu d'une disposition spéciale de l'Accord sur la conservation des ours blancs (1973).

peaux en passant par le Service de commercialisation des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement des Territoires verse une avance allant jusqu'à 75% de la valeur estimative des peaux. L'effet des prix payés aux sociétés de vente aux enchères est retardé de beaucoup lorsque les chasseurs vendent leurs peaux sur place ou à l'amiable. Par conséquent, en 1977-1978, les chasseurs qui ont procédé de cette façon ont obtenu des prix comparables à ceux enregistrés par les sociétés de vente aux enchères en 1976-1977. Les prix les plus bas obtenus à Pond Inlet et à Cape Dorset l'ont été pour des peaux vendues à la succursale locale de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou à une coopérative autochtone. Les 13 peaux dont le prix est connu et qui provenaient de Repulse Bay (établissement qui a obtenu l'un des prix moyens les plus bas en 1977-1978) ont été vendues sur place à la coopérative Naujut et au magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La situation s'est renversée depuis 1976-1977, alors que les prix les plus élevés avaient été obtenus par des chasseurs provenant d'établissements où la plupart des peaux avaient été vendues sur place. Il est intéressant de noter que les prix payés lors de ventes aux enchères ont diminué de 8% de 1975-1976 à 1976-1977.

Le nombre des prises connues d'ours blancs en 1977-1978 a été légèrement inférieur à celui des quatre années précédentes. Des 558 ours officiellement abattus, 528 ont été rapportés par des chasseurs autochtones dans le cadre du contingent qui leur avait été attribué (tableau 5). Le reste des prises (30) comprend les ours blancs tués en légitime défense, à la suite de doses trop fortes de tranquillisants ou pour des raisons sécuritaires. Les peaux de ces ours sont vendues par le gouvernement provincial ou territorial. En 1977-1978, aucun établissement n'a dépassé son contingent. Trois établissements de l'ouest de l'Arctique ont été incapables d'atteindre leur contingent apparemment en raison du mauvais état de la glace. Une saison de chasse raccourcie (du 1^{er} janvier au 31 mai) s'applique à plusieurs établissements du sud-est de l'île Baffin depuis décembre 1977 et s'étendra plus tard à d'autres établissements des Territoires du Nord-Ouest. Depuis novembre 1976, dans la région de Tuktoyaktuk, la saison de chasse va du 1^{er} décembre au 31 mai. Cette modification vise à protéger les femelles gravides à l'automne avant qu'elles n'entrent dans leur repère, mais ces dates permettent également d'abattre les ours au moment où les peaux sont les plus belles. Dans le reste des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'au Yukon, la saison de chasse à l'ours blanc s'étend du 1^{er} octobre au 31 mai. Des lois semblables existent au Québec mais le problème de leur mise en vigueur reste entier. Des difficultés associées à l'étiquetage des peaux, au Québec comme en Ontario, empêchent de déterminer avec précision le nombre total d'ours blancs tués. Toutefois, on travaille actuellement à la solution de ces problèmes. Des statistiques sont compilées au sujet des ours abattus à l'été et à l'automne dans le nord du Manitoba pour des raisons de sécurité. Par contre, on n'enregistre pas le nombre d'ours blancs tués par les Indiens de cette province qui peuvent en abattre pour leur propre usage mais pas pour vendre ou échanger les peaux.

Bien que les prix des peaux d'ours blanc aient augmenté considérablement depuis 1976-1977, il faudrait encourager

Tableau 6

Prix (\$) payés pour des peaux de tailles diverses aux ventes de pelleteries de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1977-1978

Taille*	Nbre de peaux	Éventail des prix	Prix moyen
XXXL (excédant 405 cm)	30	450-1550	1317
XXL (de 345 à 405 cm)	84	150-1450	980
XL (de 290 à 345 cm)	64	360-1250	708
L (de 255 à 290 cm)	4	200-550	363
Toutes les peaux	182	150-1550	926

*Taille de la peau = longueur + largeur.

les chasseurs à n'abattre que les ours les plus gros au printemps parce que les peaux ont alors une plus grande valeur (tableau 6). Les sociétés de vente aux enchères se plaignent toujours du petit nombre de peaux de bonne qualité et aimeraient que la saison de chasse soit limitée au printemps pour qu'une plus grande proportion des peaux soit de qualité supérieure. Les peaux de qualité supérieure se vendent presque aussitôt leur arrivée dans les sociétés de vente aux enchères. Les peaux de qualité inférieure sont très peu demandées et un grand nombre ne peuvent servir qu'au montage de l'hameçon.

La chasse sportive avec des guides inuit

En 1978, dans les Territoires du Nord-Ouest, la chasse sportive s'est pratiquée de façon limitée dans quatre établissements de l'ouest de l'Arctique (tableau 7). La chasse sportive organisée à Cambridge Bay s'est faite à partir d'un camp situé à Parry Island, alors que celle de Tuktoyaktuk avait lieu à

Tableau 7

Nombre de chasseurs sportifs par établissement en 1977-1978

Établissement	Nbre de prises allouées	Chasseurs sportifs	
		Nbre de chasseurs	Chasseurs avec prise
Cambridge Bay (Parry Island)	1	—	1
Holman	4	—	3
Tuktoyaktuk (North Star Harbour)	1	—	1
Paulatuk	5	—	0
Total	11	19	5

partir de North Star Harbour. Sur un maximum possible de onze ours, cinq ont été abattus. En vertu du Décret de 1968 sur le gibier des Territoires du Nord-Ouest, on autorise depuis 1970 ces chasses sportives guidées par des Inuit et faisant appel à des méthodes de chasse traditionnelles. Le nombre de prises autorisées doit obligatoirement être déduit du contingent de l'établissement et les affectations non utilisées ne peuvent l'être plus tard. En 1978, le montant à payer est demeuré à \$4000, ce qui ne comprenait pas le coût du transport jusqu'à l'établissement ni le coût du permis.

Comme les années passées, la demande pour la chasse sportive a été supérieure à l'offre faite par les établissements. Cette situation découle en partie de l'utilisation, dans un grand nombre de régions de l'Arctique canadien, de motoneiges à la place des traîneaux à chiens. Or, conformément à la déclaration canadienne accompagnant l'Accord sur la conservation de l'ours blanc (1973), les chiens sont un élément essentiel de la chasse sportive et c'est pourquoi les Territoires du Nord-Ouest n'accordent pas de permis pour des chasses sportives si les établissements ne disposent pas des chiens nécessaires. En outre, beaucoup de chasseurs inuit ne sont pas intéressés à céder une prise en échange des droits d'une chasse sportive. Vu les dernières augmentations du prix des peaux d'ours blanc, il est possible que les chasseurs inuit ne veuillent plus, à l'avenir, offrir de chasses sportives. Les différences culturelles existant entre les guides inuit et les chasseurs sportifs sont parfois à l'origine de malentendus. Certains chasseurs sportifs se plaignent de la mauvaise qualité du logement et des services de guide. Les Territoires du Nord-Ouest continuent à aider et à encourager les associations de chasseurs et de trappeurs, dans les établissements, afin d'améliorer la qualité de la chasse. Il faut espérer que les établissements finiront par être en mesure de diriger les chasses sans l'aide du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

En 1978, trois des chasseurs sportifs étaient originaires du Canada, trois venaient des États-Unis, trois d'Europe de l'Ouest et deux du Japon. En vertu d'une interprétation de juin 1977 de la Loi de 1972 sur la protection des mammifères marins, un citoyen américain peut maintenant prendre part à une chasse sportive au Canada sans demander un permis à la Commission sur les mammifères marins. Cependant, la chasse ne présente probablement toujours que peu d'intérêt pour les citoyens américains, puisque l'importation de peaux d'ours blanc aux États-Unis est toujours interdite en vertu de la Loi sur la protection des mammifères marins.

Mesures législatives

Avec la ratification par le Canada, en décembre 1974, de l'Accord sur la conservation de l'ours blanc (1973), les provinces et les territoires ont dû modifier leurs mesures législatives de façon à les rendre conformes aux stipulations de l'Accord. Ce dernier veut que les méthodes de gestion, dont le nombre d'ours blancs abattus chaque année, se fondent sur les données biologiques disponibles découlant des programmes de recherche en cours. Les mesures régissant le nombre de prises d'ours blancs au Canada en 1977-1978 sont résumées par Stirling et Smith (sous presse). En 1977-1978, les contingents pour trois établissements de

l'île Baffin ont été augmentés d'un total de 14 prises. En échange de ces hausses, les établissements ont accepté de retarder l'ouverture de la saison de chasse jusqu'au 1^{er} janvier.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1973) est entrée en vigueur au Canada en juillet 1975. Depuis, le gouvernement fédéral se sert des permis délivrés pour tenir un registre permanent de toutes les exportations ou importations légales d'ours blancs, de peaux ou de tout autre produit, sans égard pour la destination ou l'origine (tableau 8).

Tableau 8

Nombre d'ours blancs vivants et de peaux d'ours blanc légalement exportées du Canada, du 4 juillet 1975 au 31 décembre 1977 (d'après Heppes 1978a et b, Heppes et Robillard 1978)

	1975*	1976	1977	Total
Ours blancs vivants**	2	4	4	10
Peaux d'ours blanc†	—	73	170	243
Total	2	77	174	253

*Du 4 juillet au 31 décembre.

**Élevés pour la plupart en captivité.

†Certaines peaux avec le crâne.

Le problème du commerce illicite se pose toujours. La plupart des peaux exportées légalement (89%) avaient le Japon comme destination. L'imposition de permis influe de façon importante sur le nombre de peaux mises en vente par la *Hudson's Bay and Annings*. Depuis que la Convention est en vigueur, la Compagnie de la Baie d'Hudson à Montréal n'a envoyé aucune peau à la compagnie londonienne et il semble peu probable que la situation change dans un avenir rapproché. Par ailleurs, le marché américain reste fermé en raison des clauses contenues dans la Loi de 1972 sur la protection des mammifères marins.

Observations

La reprise du marché des fourrures d'ours blanc, en 1977-1978, a contrasté de façon marquée avec les faibles fluctuations notées au cours des deux années précédentes. Les raisons de cette forte augmentation des prix des peaux mises en vente aux enchères ne sont pas toutes connues. Toutefois, la diminution de la valeur du dollar canadien sur le marché monétaire international peut en partie expliquer l'intérêt soutenu et accru des acheteurs étrangers qui sont sans doute maintenant disposés à payer des prix légèrement plus élevés. Les sociétés de vente aux enchères y sont peut-être pour quelque chose en fixant une mise à prix plus élevée pour chaque peau. Bien que les sociétés s'attendent à ce que la situation actuelle se maintienne au cours de la prochaine saison, les obstacles à l'augmentation des prix existent toujours. Les peaux de grande taille et de qualité supérieure sont toujours demandées et obtiennent les meilleurs prix. Malheureusement, ces peaux sont rares et, à la fin de chaque saison, les sociétés de vente aux enchères n'ont plus que des peaux de qualité inférieure peu utiles et donc peu demandées.

Remerciements

Je tiens à remercier M. T. Pappas, de la *Western Canadian Raw Fur Auction Sales Ltd.*, M. H. Wells, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, M. M. Soudack, de la *Dominion Soudack Fur Auction Sales Ltd.*, M. A. Shieff du *Ontario Trappers' Association Fur Sales Service*, M. C.E.V. Fullaway, de la *Hudson's Bay and Annings Ltd.*, et M. O. Gilbe, du ministère royal du Commerce groenlandais, pour les commentaires et les données utiles qu'ils m'ont fournis sur le commerce des peaux d'ours blanc, de même que MM. Don Furnell et Ron Williams, du Service de la faune aquatique et terrestre des Territoires du Nord-Ouest, et nombre d'autres organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux dont les renseignements constituent le gros de ce rapport. Je tiens aussi à remercier M. Ian Stirling, qui a accepté de faire des observations sur le présent rapport. Je remercie finalement M. J.E. Bryant, du SCF, pour son aide technique au cours de la rédaction.

Bibliographie

- Heppes, J.B., 1978a. Rapport annuel de 1975 du Canada. Service canadien de la faune. Rapport CITES n° 1, 9 p.
- Heppes, J.B., 1978b. Rapport annuel de 1976 du Canada. Service canadien de la faune. Rapport CITES n° 2, 9 p.
- Heppes, J.B. et J.R. Robillard, 1978. Rapport annuel de 1977 du Canada. Service canadien de la faune. Rapport CITES n° 3, 19 p.
- Smith, Pauline A., 1977. Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada en 1975-1976. SCF. Cahier de biologie n° 82, 8 p.
- Smith, Pauline A. 1978. Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada en 1976 et 1977. SCF. Cahier de biologie n° 89, 6 p.
- Smith, P.A. et C.J. Jonkel, 1975a. Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada, 1972-1973. SCF. Cahier de biologie n° 43, 10 p.
- Smith, P.A. et C.J. Jonkel, 1975b. Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada, 1973-1974. SCF. Cahier de biologie n° 48, 5 p.
- Smith, Pauline et Ian Stirling, 1976. Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada, 1974-1975. SCF. Cahier de biologie n° 66, 7 p.
- Stirling, Ian et Pauline Smith. Sous pressc. Polar bear management changes in Canada, 1976-1978. IUCN New Series Publ. 16 p.

